Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200069748-20250620-D2025-6-28-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/06/2025

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
2 Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération : D2025-6-28

Nombre de délégués en exercice : 46

Présents : 32

Votants : 35

Objet : Projet Savoir Rouler à Vélo

L' an deux mille vingt cinq, le mardi 17 juin à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion siège social à Champdeniers, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 10 Juin 2025

Titulaires : Monsieur ATTOU Yves, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle, Monsieur DEMOUGEOT Emmanuel

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame PROUST Fabienne

Pouvoirs :
Madame ARNAUD Magdalena a donné pouvoir à
Madame BECHY Sandrine a donné pouvoir à Monsieur DEBORDES Gwénaël
Monsieur MEEN Dominique a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre

Absent(s) : Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FAVREAU Jacky, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame MARSAULT Annie, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur POUSSARD Yves

Excusé(s) : Madame ARNAUD Magdalena, Madame BECHY Sandrine, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur ONILLON Denis

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

M. Pascal OLIVIER, Vice-Président en charge des affaires scolaires, expose :
Mesdames et messieurs,

Le Savoir Rouler à Vélo (SRAV) a été lancé en avril 2019 dans le cadre du Plan vélo et mobilités actives initié par le Gouvernement, dont l'objectif est de multiplier par trois l'usage du vélo en France. Ce dispositif est piloté par le Ministère des Sports, en lien avec les Ministères de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, de l'Intérieur, des Transports ainsi que la Délégation à la sécurité routière. Il est inspiré du dispositif « Savoir Nager » déployé précédemment au plan national.

Le « Savoir Rouler à Vélo » permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège. L'objectif est que toute la classe d'âge concernée puisse bénéficier de ce dispositif.

Le SRAV aide à :

- Devenir autonome à vélo,
- Gagner ainsi en assurance et en sécurité routière,
- Pratiquer quotidiennement une activité physique,
- Se déplacer de manière écologique et économique,
- Participer ainsi à l'amélioration de l'environnement,
- Acquérir une pratique qui permet une découverte douce et en profondeur des territoires.

Concrètement, quatre profils d'école ont été identifiés et pour chacun d'eux un programme spécifique, pendant le temps scolaire :

- Les élèves de l'école n'ont pas pratiqué l'activité cycliste à l'école

- Les élèves ont une première approche de l'activité cycliste à l'école
- Les élèves ont pratiqué l'activité cycliste à l'école, exclusivement en milieu fermé
- Les élèves ont pratiqué l'activité cycliste à l'école et en milieu ouvert

En Deux-Sèvres, le SRAV, piloté par les services de l'Education Nationale et de Jeunesse et Sport, et coordonné par l'USEP, associe les Collectivités (Intercommunalités), les associations sportives, les associations de prévention. A ce jour, toutes les intercommunalités du département sauf deux se sont engagées, avec des résultats probants, présentés en comité de pilotage départemental en janvier dernier.

Pour le territoire de la CCVG, un premier diagnostic des besoins a été établi, sur la base des pratiques des classes de CM1-CM2 et de CM2. Ce diagnostic devra être affiné avec les responsables d'établissements. Une première estimation financière a été dressée sur cette base, présentée dans le tableau ci-dessous, à la charge de la CCVG.

Profil d'école	Nombre de classes	Programme	Coût du programme par classe	Coût global du programme
1	16	24 h	1 700 €	27 200 €
2	3	18 h	1 500€	4500 €
3	1	12 h	1 000€	1 000 €
4	1	6 h	500 €	500 €
Total	**21 (dont 3 classes écoles privées)**			**33 200€**

En dehors du temps scolaire, le Service Enfance Jeunesse pourrait envisager d'assurer une continuité, possiblement en avril 2026, pour les enfants de 10 à 12 ans, en commun avec les trois accueils de loisirs de la CCVG. Il pourrait s'agir d'un séjour avec hébergement collectif du territoire, avec utilisation d'itinéraires cyclables existants.

En cas de validation de ce projet, une présentation aux enseignants dans les écoles et à l'inspecteur de circonscription sera réalisée avant l'été ; une actualisation des profils des écoles sera réalisée. L'opération se déroulera sur l'année scolaire 2025-2026. Un événement pour la remise des attestations aux enfants sera organisé en fin d'année scolaire.

Il est précisé que ce projet concerne toutes les écoles implantées sur le territoire communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité :**

- DE VALIDER la mise en œuvre du projet Savoir Rouler à vélo
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document afférent

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est suceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 17/06/2025
Publié le 20/06/2025
Transmis en sous-préfecture le 20/06/2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU